

CSALocal du 27/11/2025

Compte-rendu

Direction : M. Pessarossi, M Bares, Mme Nolibois, Mme Potet, Mr El Maghouti, Mme Otto, Mme Calicharane ; **Acteur de prévention :** C.Agostini ; **OS :** CGT : Nicolas Castillon, Fabrice Coucuron, Solidaires 5 présents, FO 3 présents.

Lecture des liminaires par Solidaires et la CGT (voir sur notre site). Concernant le sujet du parking, le Directeur précise qu'il reviendra sur le sujet lors des questions diverses (QD).

1- Evolution des missions par le PCE au 01/09/2026 (pour avis)

Deux groupes de travail avec la présence des agents des PUC de Narbonne et Carcassonne ont déjà eu lieu. La direction a également reçu individuellement tous les agents des 2 PUC.

Elle assure qu'elle va tenter de respecter les souhaits de chacun. Il a été demandé à chaque agent de classer leurs souhaits.

Confirmation que le pôle de programmation sera basé à Carcassonne au sein de la direction avec à sa tête un des 2 IDIV des actuels PUC ; le choix n'est pas encore fait.

La Direction annonce que "pour les agents qui le souhaitent, nous ferons le maximum pour les satisfaire". A savoir que certains ont déjà évoqué le souhait de suivre la mission en direction à Carcassonne et d'autres agents préfèrent privilégier la situation géographique. Pour les agents souhaitant rester sur le site de Narbonne, des solutions pourrions être trouvées : mutation, départ à la retraite... **La direction est confiante pour que tous ceux qui le souhaitent puissent rester sur Narbonne mais il n'y a aucune garantie.**

Pour celles et ceux qui changeraient de résidence, les mesures d'accompagnement professionnel et financier seront mises en place: prime de restructuration, indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle **mais elles sont conditionnées.**

Selon M Bares, suite aux entretiens individuels, une majorité des agents concernés seraient contents du changement à venir et "tous les vérificateurs sont contents". C'est la possibilité de faire plus de programmation, pour ceux qui seraient affectés sur ce pôle à Carcassonne, mission qui semble remporter la primeur chez les agents concernés. La direction admet que "certes il y aura plus de spécialisation", et tente d'expliquer que "le CDS aura une marge de manoeuvre".

Concernant l'implantation des agents, "il y a de la place partout". Le pôle de programmation composé de 5 agents sera installé dans un bureau unique au 1er étage du bâtiment 4 de la cité administrative. Quatre agents seront affectés à la mission expertise au sein des 2 SIE de l'Aude (3 sur Carcassonne et 1 sur Narbonne). **Une attention particulière sur le positionnement géographique de ces agents est demandée par la CGT.** En effet, il convient de ne pas les placer loin de leur SIE de rattachement afin de ne pas les exclure de la vie du SIE.

La direction annonce également que la mission d'expertise dévolue à l'agent qui viendrait du PUC, risque d'être diluée par la suite avec la mise en place du "SIE du Futur". **Les RCTVA et CIR seraient alors répartis sur l'ensemble du SIE et l'inspecteur en charge de cette mission se verrait alors confier des missions d'encadrement.**

L'inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST), Yannick Durantin a produit et transmis à la DDFIP un rapport sur l'évolution des missions des PUC et de très nombreuses recommandations et points d'attention. Il demande notamment un suivi à 6 et 12 mois de ces évolutions. Bien sûr il n'y avait aucun bilan écologique et accidentogène dans le projet de la

direction. **La CGT demande que tout le rapport de l'ISST soit intégré dans la note de restructuration et de fin du PUC. Le Directeur propose d'intégrer ce rapport à la note.** La CGT interpellée par le directeur précise en premier qu'elle votera contre cette restructuration qui se fait avec beaucoup d'incertitudes sur les résultats et conditions de travail, dans un contexte de suppressions d'emploi et en avance sur les autres départements tandis que la note nationale sur les "SIE du futur" n'est même pas sortie. La CGT en profite pour demander les modalités de vote tandis que notre comité local n'a toujours pas de règlement intérieur 3 ans après les dernières élections ! Le directeur explique que **si toutes les OS votent contre, la direction devra convoquer un autre CSAL a minima sous 8 jours et representer un projet qui pourra en effet intégrer les recommandations de l'ISST.** Ainsi c'est une raison supplémentaire de voter contre pour avoir un changement positif du projet de restructuration. Solidaires votent également contre le projet. Là nous assistons à une scène des représentants FO, qui serait ubuesque si ce n'était pas des conditions de travail des agents dont il était question. **Les représentants de FO qui visiblement avaient prévu de s'abstenir, se regardent, hésitent et ... s'abstiennent quand même... Ainsi le texte du projet ne peut pas être repoussé et amélioré.** La direction vient à la rescousse de ce syndicat comme c'est souvent le cas et le directeur dit que même si FO s'abstient sur le sujet, il s'engage à l'avenir à faire un point sur la restructuration comme préconisé par l'ISST. Ouf !! "L'honneur est sauve !".

2- Mise en place du SIP de demain au 01/01/2026 (pour info)

La note DGFIP date d'il y a bientôt 3 ans ... La CGT demande si la partie de la note concernant la perte de la comptabilité et du CDS des SIP de petites tailles comme Limoux était envisagée. Le directeur dit que ce n'est pas d'actualité et il avait annoncé qu'il était reconduit pour trois ans sur l'Aude.

Mise en place en Janvier 2026, orientations :

- augmenter le taux de décrocher

- renforcement de l'accueil physique et le mailing.

Sur ce point la CGT demande des exemples et nous apprenons que la direction prévoit que nous soyons désormais deux derrière le même poste d'accueil (PC), un assiette et un recouvrement !! N'importe quoi, cela veut dire par exemple qu'à Limoux (mais c'est pareil ailleurs) nous serions dès que la file s'allonge, c'est-à-dire au moins une fois par matinée d'accueil, 3 agents à l'accueil avec un renfort qui descend !! La direction dit qu'il faudra s'adapter ... En effet !!

Avec une note au 1er semestre, elle envisage également d'ouvrir les plages de rendez-vous en dehors des plages d'ouverture de l'accueil généraliste, c'est-à-dire l'après-midi. De cette manière, il serait possible de diminuer les plages d'ouvertures pour l'accueil sans rendez-vous. Elle veut une participation du SDIF (RDV et généraliste).

La direction travaille à donner accès à E-contact à tous les services qui n'y ont pas encore accès (SPFE, SGC...). De cette manière des e-contacts les concernant pourraient être transférés à ces services.

Le SIP de Carcassonne fait remonter un problème avec l'utilisation de la TOIP, la direction va lancer une expertise

pour identifier le problème.

M El-Maghouti réaffirme l'obligation du contre-appel et qu'il convient de privilégier les APRDV téléphoniques plutôt que les APRDV physiques. Il oublie que si nous faisons le contre-appel systématiquement, nous ne ferions que ça puisque les plages de RDV libérées se remplissent à nouveau. **Peut-être qu'il est prévu que la direction prennent nos listes à traiter et nos contentieux etc ?**

La note sur le SIP de Demain prévoit la mise en place de réunion de retour après chaque période de campagne sous forme de réunions d'équipe.

Cette note prévoit également plus de polyvalence chez les agents. Ils ont voulu la polyvalence au SIE et ça n'a pas marché, maintenant ils reviennent en arrière et restructurent avec une spécialisation dans les SIE ... **Les OS soulèvent le grand nombre d'applications et d'habilitations à utiliser au quotidien dans les SIP. Une polyvalence sous-entendrait encore plus d'applications à utiliser (au moins 10) ! Les administrateurs qui n'utilisent pas ces applications, pour certaines datant des années 70 et du langage informatique DOS (!), ne semblent pas comprendre.**

Ils expliquent que "ce n'est pas le but qu'on ait la connaissance assiette-recouvrement au 02 janvier 2026", "c'est un état d'esprit", "tout le monde sera sans doute un peu concerné par la polyvalence assiette recouvrement"... mais avec le blocage des salaires ... **Bref encore une fois, ceux qui ne travaillent pas, nous restructurent dans l'unique but impossible de faire fonctionner le système avec toujours moins d'agents** et toujours plus de bugs informatiques.

Les dernières campagnes des avis TF et TH sont toujours là pour montrer concrètement, sur le terrain, l'inefficacité de leurs solutions ou **le quotidien des aberrations que nous subissons** quand on voit sans aucune explication des exonérations de taxe foncière disparaître en masse ou des taxations de résidences principales à la THS surgir de nulle part. A nous de gérer les mécontentements et les affaires contentieuses et sans savoir si ça recommencera l'année prochaine ...

3- Passage à un référentiel des emplois en ETP (pour info)

La DGFIP veut invisibiliser des postes vacants et continuer à supprimer des emplois. La DGFIP n'aime pas quand apparaît son vrai visage. C'est notamment le cas avec le nombre annuel de postes vacants (postes budgétisés mais non pourvus) et le niveau massif des suppressions d'emplois (**encore 550 en 2026 sur les 3000 de la fonction publique**). Le tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFiP), même s'il n'était pas parfait, permettait d'avoir une vision sur les effectifs disponibles par grades et directions, les vacances de postes ou surnombres et d'anticiper les départs et les recrutements.

Vous voyez des postes vacants ? Abracadabra, vous ne les verrez plus dans leur intégralité ! **Il y a donc un changement d'unité de mesure :**

- aujourd'hui le TAGERFiP indique un nombre de "chaises" qui ne prend pas en compte les temps partiels par exemple.
- demain la prise en compte des emplois sera faite au regard des Equivalents Temps Plein (ETP). Les temps partiels seraient alors pris en compte dans les effectifs d'un service.

La direction n'a pas encore de chiffres à annoncer avant le CSAR emploi. En septembre 2025, le nombre d'ETP de la DDFIP 11 est de 490 contre 507 emplois ("chaises") au TAGERFiP. **SCOOP comme l'année dernière l'Aude aurait 2 suppressions d'emplois nettes.**

La population des emplois A, B et C sera évaluée en fonction des charges et missions de chaque service mais c'était déjà le cas ...

Sont exclus de cette appréciation les emplois A+, les structures supra-départementales, la DG, la centrale, les huissiers, les géomètres et les CDL.

Avec le nouveau système, la référence devient les emplois pondérés des temps partiels (les ETP). **Nous n'aurons plus la référence des autorisations d'emplois qui permettaient de faire apparaître les postes vacants.**

Les critères d'évaluation des charges et enjeux ont très fortement diminués. Au vue de ces éléments, la DDFIP 11 pense que le département de l'Aude n'est pas mal situé et ne devrait pas perdre d'emplois.

Une réflexion sur les équipes de renfort va être prochainement menée tandis que des départements sont en train de les faire disparaître, la direction envisageant dans un premier temps de multiplier leur télétravail ...

La CGT a produit un document de 4 pages expliquant l'impact que cette modification de référentiel va avoir sur les services et sur la vie des agents. Des questions CGT avec exemples sont restées sans réponse dans les autres départements.

4 – Questions Diverses (QD).

Sujet du parking de la cité administrative, la direction annonce que suite à leur sondage proposé aux agents de la cité administrative, c'est la solution du "partage organisé des places entre les agents" qui a obtenu le plus de suffrages. Elle va donc calculer la répartition par services et ... utiliser le logiciel payant ! **Cette gestion sera réalisée par une application "SHARVY" coûtant 4130 € par an puis 3000 € à la DDFIP de l'Aude.** Bien sûr, contrairement à un compte-rendu public sur Ulysse 11 du 1er décembre qui cible une OS sans la nommer (quel courage), sans doute la notre, elle s'est bien gardé de l'expliquer aux agents au moment de leur sondage. **Egalement, contrairement à ce qu'a écrit la direction (nouveau mensonge) aucune organisation n'a demandé** que tous les agents aient leur parking payé et que ce serait donc beaucoup trop cher. Notre organisation a **simplement demandé que les agents soient aidés et que ces 4130€ puis 3000€ puissent représenter jusqu'à 100€ par agent** pour payer les abonnements au nouveau parking payant, ce qui n'est pour eux pas négligeable. **La direction a refusé et utilisé des arguments balbutiant :** "La DG va refuser" mais a-t-elle refusé pour les places payées pour le CDC ? Et pour celles payées dans le 34 ? "Le 34 fait ce qu'il veut et ça va peut-être pas durer" répond le directeur (sic). Dernier mensonge (peut-être non intentionnel, tout le monde commet des erreurs) sur leur compte-rendu écrit, quand il est écrit que "contrairement à ce qui a été affirmé par une OS, aucun cadre supérieur ne bénéficiera de places réservées". **Depuis le début, la CGT explique qu'elle est contre les deux places réservées à l'AGFiP et à l'AFiP pour soi disant "plan de continuité de l'activité", et qu'elles soient mises au "pot commun" des places, oui il y a bien des places réservées aux directeurs départementaux à la cité administrative !**

A 12h37, le directeur rejetant les remarques des OS met fin à l'instance en quittant la salle.

Continuons à faire signer les pétitions, nous avons : RDV avec l'agglomération, demander un nouveau rdv à la mairie bientôt la préfecture, des demandes à faire à notre direction. Une action surprise est aussi programmée, restez à l'écoute ...

Pour le CSAL, Fabrice Coucuron & Nicolas Castillon.

cgt.ddfip11@dgifp.finances.gouv.fr